



La revue

POLICE

Nouvelle

des cadres de la Police

n° 323 # Mars 2016

SPÉCIAL PROTOCOLE

[CAHIER JOINT À CETTE REVUE]



UNE GRANDE ÉTAPE

POUR LES OFFICIERS

afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



94 %

de nos **adhérents**
sont **satisfaits** de la **qualité**
des **conseils** et des **réponses**
apportés en **agence**.

Source : enquête de satisfaction 2015 - The Links.





[Jean-Marc BAILLEUL |
Secrétaire Général du SCSJ]

PPCR/PACTE PRÉSIDENTIEL : Une nouvelle grande étape...

**En mars 2015,
le Police Nouvelle titrait
« Après un an au
ministère... enfin le dégel
du dialogue social ? »
Dans le dernier édito,
je dénonçais les
conservatismes, les forces
de l'ombre, les résistances,
l'inertie et le dogmatisme
qui pesaient sur le
dialogue social.**

Après le rassemblement du 15 octobre dernier, place Vendôme, avec l'ensemble des organisations représentatives, et le rendez-vous à l'Élysée, les négociations tant attendues, s'ouvraient. Elles furent âpres et techniques en dépit du soutien du Ministre, convaincus que la légitime reconnaissance du corps de commandement, à défaut du corps unique, était le « A-Type » de la fonction publique.

Pendant que certains, tels des épouvantails, s'évertuaient à prêcher tout et son contraire, la victoire un jour, devenant le lendemain, la défaite, le SCSJ restait déterminé.

Personne n'est dupe : négocier ne consiste pas en des opérations de communications et de propagandes stériles. Les négociations ont été bilatérales, par corps, écartant de fait les organisations non représentatives.

Nos énergies, combinées à la technicité et au poids de la CFDT, signataire du PPCR, contrairement à FO, CGT et Solidaires, ont permis d'aboutir à un accord primordial pour le corps de commandement. En effet, le protocole que nous avons ratifié le 11 avril 2016, crée des avancées notables, que certains pourraient qualifier d'his-

toriques en matière indiciare, indemnitaire et statutaire d'autant que le contexte budgétaire est des plus contraint.

L'administration a répondu à plusieurs de nos revendications. Cependant, comme dans tout accord, nous aurions aimé aller encore plus loin, notamment pour la réduction de la durée d'application du PPCR pour laquelle nous avons bataillé jusqu'au bout. Cet engagement équilibré, permet de gommer une partie des effets pervers et iniques du protocole de 2007 que notre organisation n'avait pas signée.

Si cette signature grave dans le marbre des engagements catégoriels forts, elle n'est pas une fin en soi. Les « chantiers » sont nombreux et nécessitent la mise en place rapide de groupes de travail concernant le statutaire, la redéfinition d'une nouvelle organisation hiérarchique, l'accompagnement social, la fidélisation et la couverture santé mutuelle.

Je vous laisse découvrir notre spécial protocole inséré dans ce numéro pour les détails.

Le SCSJ-CFDT, forte de votre soutien grandissant, poursuit son engagement pour mettre fin aux injustices et construire notre avenir.

Jean-Marc

Toutes mes félicitations ainsi qu'à l'équipe du Bureau National pour cette signature **historique**.

Cette nouvelle étape marque un tournant décisif dans la reconnaissance de notre Corps au sein de notre chère Police Nationale et ce n'est pas sans une certaine émotion que les anciens inspecteurs de police, comme moi, mesurent le chemin parcouru depuis 1995, tellement semé d'embûches, de faux espoirs... voire de trahisons !!

Que votre engagement sans faille pour les Officiers de Police s'accompagne du soutien indéfectible de vos adhérents. Vous le méritez.

Fier d'être au SCSI.

Avec toutes mes amitiés.

Dominique

[Dominique ACHISPON |
ancien secrétaire général
du SCSI]



DÉCÈS DE Jean-Luc DENIS

Adieu Jean-Luc

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès brutal de notre collègue, délégué et ami Jean-Luc DENIS, commandant à la DZCRS sud-est frappé par un malaise qui l'a enlevé à sa famille et ses proches dans sa 54^e année.

Professionnel accompli, fidèle à sa maison des CRS, il l'était aussi à notre syndicat qui avait avec lui, un délégué investi et convaincu.

Tu nous manques déjà.

[Le bureau national]

Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0517 S 05555 –
ISSN 1961-9294

Tirage : 10 000 exemplaires

Abonnement annuel : 8,50 € – Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL

Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI

Maquette, réalisation, impression :

Corine Coupriet – Compédit Beauregard
Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : Fotolia © Yurolaitsalbert
© DRCPN – INFPN – CPMA

SCSI – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE

55, rue de Lyon – 75012 Paris
Tél. : 01 44 67 83 30
Fax : 01 44 67 84 20

<http://scsi-pn.fr>

05

Jour férié et astreinte :
l'administration
condamnée !

12

Les Compagnies
Républicaines
de Sécurité

06

Courriers

14

ENSP Cannes-Écluse
Plan anti-délabrement
sur 150 ans

16

Le SCSI
dans les médias

17

Quiz

18

Pour les lecteurs

Bulletin
d'adhésion 2016

21

22

Effectifs
Traitements

JOUR FÉRIÉ et ASTREINTE : L'ADMINISTRATION CONDAMNÉE !

UNE NOUVELLE VICTOIRE POUR LE SCSI !

Jusqu'à ce jour, l'administration refusait d'indemniser ou de compenser les astreintes sur les jours fériés !

Saisi par le SCSI, le tribunal administratif de Nantes, par sa décision du 23 février, a enjoint le ministre de l'Intérieur de procéder au versement de 33,06 euros en plus des 121 euros statutaires au titre du jour férié non indemnisé à notre collègue d'astreinte un 25 décembre.

Le Ministère va-t-il faire appel de cette décision contre l'intérêt légitime de tous les policiers ?

Avec le SCSI-CFDT : *mettre fin aux injustices, construire l'avenir, c'est du concret !*

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de Nantes

(3^e chambre)

Vu la procédure suivante :

Par une requête et un mémoire enregistrés le 20 novembre 2013 et le 5 janvier 2016, Mme , représentée par Me Gernez, demande au tribunal :

1°) d'annuler la décision implicite par laquelle le ministre de l'Intérieur a rejeté sa demande préalable tendant à l'indemnisation de la journée d'astreinte du 25 décembre 2012, ou à défaut à la compensation par une demi-journée ;

2°) d'enjoindre au ministre de l'Intérieur de l'indemniser de sa journée d'astreinte du 25 décembre 2012 pour un montant de 33,06 euros, à défaut de compenser par une demi-journée, dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 100 euros par jour de retard ;

3°) de mettre à la charge de l'État la somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du Code de la justice administrative et les entiers dépens, y compris la contribution pour l'aide juridique.

Elle soutient que :

- la décision est entachée d'erreur de droit dès lors qu'elle peut prétendre à une indemnisation où à la compensation de l'astreinte qu'elle a accomplie le jour de Noël ;
- elle méconnaît le principe de l'égalité de traitement.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 6 avril 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le prolongement de l'entretien du 22 octobre 2015 que le Président de la République avait accordé aux organisations syndicales représentatives de la Police Nationale, le texte d'un projet d'accord est en cours de finalisation, prenant en compte les attentes du corps de commandement de la Police Nationale.

Vos préoccupations ont bien entendu retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, et même si le calendrier des discussions a été perturbé par les attentats du 13 novembre, j'ai tenu à ce que les engagements pris le 22 octobre soient tenus, dans le cadre d'une série de propositions substantielles et cohérentes, permettant tout à la fois de valoriser l'engagement des policiers et de redonner au déroulement de leurs carrières la fluidité et les perspectives qu'elles avaient perdues. Sous l'autorité du directeur général de la Police Nationale, la directrice des ressources et des compétences de la Police Nationale et ses équipes ont mené, avec l'ensemble des organisations syndicales, un travail technique approfondi, présenté et défendu par mon cabinet à l'occasion de nombreuses réunions interministérielles.

Je m'en suis entretenu moi-même, régulièrement, avec le Président de la République et le Premier ministre, comme moi très attentifs à la situation des personnels de la police et de la gendarmerie nationales.

Je vous transmets ci-après, comme cela vous l'a été annoncé lors de la réunion bilatérale tenue hier au ministère, les points-clés qui pourraient fonder un accord, s'agissant plus particulièrement du corps de fonctionnaires de police que vous représentez. Ces **points-clés** sont les suivants :

- Alignement du corps de commandement sur la grille « A-type » de la fonction publique en deux temps :
 1. Dès 2017 et dans le cadre du PPCR, alignement sur le « A-type » actuel structuré en deux grades de droit commun (lieutenant/capitaine et commandant), un troisième grade contingenté (10 %) à accès fonctionnel (GRAF), et un emploi fonctionnel (commandant EF).
 2. Au terme de la mise en œuvre de PPCR, le corps sera définitivement aligné sur la grille A-type issue de PPCR, selon le mécanisme suivant :
 - Exhaussement du 6^e échelon du grade de commandant (créé dans le cadre de PPCR) de l'indice brut 966 à l'indice brut 995 (2021), puis création en 2022 d'un 7^e échelon indicé à 1015.
 - Pour les commandants EF et le GRAF, l'échelon-spécial contingenté passera de l'IB 1027 en 2020 à la Hors Échelle A en 2022, par homologation avec les conseillers d'administration et les attachés hors classe.
- Création d'un groupe de travail partenariat *ad hoc* sur les modalités de mise en œuvre du GRAF.
- À l'horizon 2019, repyramidage du corps de commandement en fonction de la volumétrie du corps sur l'objectif suivant :
 - 1^{er} grade : 40 % ;
 - 2^e grade : 40 % ;
 - GRAF et emplois : 20 %.

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
 Secrétaire Général du Syndicat
 des Cadres de la Sécurité Intérieure
 55, rue de Lyon - 4^e étage
 75012 PARIS

...

...

Une « clause de revoyure » sera introduite à cet effet pour adapter le repyramidage à la réalité de la déflation du corps.

- Création de 155 postes de chefs de service s'ajoutant aux 415 actuels à compter de 2017, sur trois ans.
- Alignement de l'indemnité de responsabilité des chefs de service sur celle des commissaires.
- Création d'une Indemnité de Responsabilité et de Performance (IRP) pour le GRAF d'un montant de 600 € mensuels.
- Versement de l'indemnité d'intérim dès le 3^e mois (contre le 7^e mois aujourd'hui).
- Création de 122 postes cotés « difficile » dans les compagnies républicaines de sécurité en reconnaissance des contraintes de ces fonctions et pour en renforcer l'attractivité.
- Poursuite de la déflation du corps sur la base d'une nomenclature des emplois en cours de finalisation, emportant la limitation des recrutements à 70 postes par an jusqu'en 2020 (sous réserve de contraintes opérationnelles et des travaux en cours) et absence de nomination sur des postes « à restituer ».
- Augmentation de 2 points du taux de l'ISSP en 4 ans à compter de 2017, selon le cadencement suivant :

Calendrier	Lieutenant	Capitaine	Commandant
1 ^{er} janvier 2017	25,5 %		21,5 %
1 ^{er} janvier 2018	26,0 %		22,0 %
1 ^{er} janvier 2019	26,5 %		22,5 %
1 ^{er} janvier 2020	27,0 %		23,0 %

**en-dessous de l'IB 583, le taux est majoré d'un point.*

Si, sur ces bases, un accord intervenait, un comité de suivi serait bien entendu mis en place avec les organisations syndicales signataires.

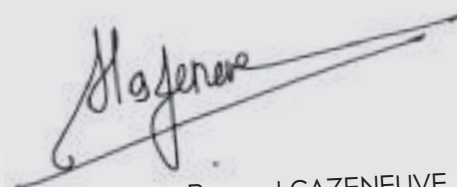
Les propositions faites pour l'ensemble des corps actifs de la Police Nationale, mais également pour les adjoints de sécurité, les personnels administratifs, techniques et spécialisés, comme pour les psychologues et la filière « PTS » sont conséquentes : elles représentent, pour l'État, un effort budgétaire sans précédent, supérieur à celui consenti au cours du précédent quinquennat dans le cadre du protocole *Corps et Carrières* et de son protocole additionnel, dont on se souvient qu'ils avaient été financés par des baisses massives d'emplois et des réductions drastiques de moyens budgétaires.

Sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, ce Gouvernement aura non seulement marqué sa volonté de reconnaissance de l'engagement des policiers et des gendarmes, mais créé 9 000 emplois dans les forces de sécurité et les services qui les soutiennent, tout en revalorisant de 16 % les crédits d'équipement et de fonctionnement de ces forces.

C'est dire l'intérêt porté aux personnels qui assurent la sécurité des Français dans un contexte inédit, et la priorité donnée à cette politique publique essentielle pour l'exercice de nos libertés.

J'ai noté l'intérêt que vous portiez à ces mesures et vous remercie de bien vouloir me faire connaître si, sur ces bases, votre organisation est disposée à signer cet accord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard CAZENEUVE



Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

Valérie PÉCRESSE
Président de Région
Île-de-France
35, boulevard des Invalides
75007 Paris

Laurent DIEDRICH
Secrétaire IDF SCSI-CFDT
52, rue Crozatier
75012 Paris

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'obtention d'une audience pour une délégation du SCSI-CFDT, Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure, organisation majoritaire pour les officiers de Police, que j'ai l'honneur de diriger pour la Zone Île-de-France.

Ainsi, outre le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de vos nouvelles attributions, ce sera l'occasion pour nous d'aborder l'essentiel des problématiques qui impactent les services de Police et de façon plus générale de sécurité en région IDF et pour lesquels, nous avons besoin de votre entier soutien.

En effet, dans le contexte post-2015, la sécurité en IDF a changé et, connaissant votre investissement en la matière depuis de nombreuses années, je sais pouvoir compter sur votre soutien plein et entier pour faire avancer nombre de dossiers.

Ainsi, à titre d'exemple, à la suite des décisions intervenues au CNSTC le 10 février dernier, avec la mise en place d'un groupe de travail placé sous l'égide du ministère de l'Intérieur en accord avec la région IDF, une nouvelle donne doit être possible pour échanger au mieux sur la coordination entre les différents acteurs de la sécurité dans les transports avec les services de Police.

Votre qualité de Présidente du STIF permettra sans doute également de valoir le droit, à l'instar de nos collègues gendarmes, de bénéficier d'une carte de transport sur la plaque IDF à la hauteur des engagements réciproques pour éviter les difficiles négociations de fin d'année dernière entre la Préfecture de Police de Paris et le Ministère.

La fidélisation des effectifs policiers, et en particulier des cadres que sont les officiers de Police pourra également être évoquée, avec en corollaire, l'augmentation de l'indemnitaire pour les franciliens mais aussi l'accompagnement social pour lequel votre force de décision sera utile (logements, crèches, culture, restauration etc.).

Le SCSI-CFDT a déjà rencontré l'association des Maires d'IDF et certains Préfets de départements, mais la vision de l'aménagement des territoires par la région est nécessaire, pour contraindre le ministère de l'Intérieur à reconnaître certains droits et fondamentaux aux policiers franciliens qui n'ont pour objectif que la sécurité des citoyens et des institutions de la République.

L'implication de la Préfecture de Police sur la zone de défense et son élargissement à l'ensemble de la région sont également à évoquer.

Vous remerciant par avance pour la réponse que vous voudrez bien apporter à ma demande, je vous prie, Madame la Présidente, de recevoir l'expression de mon plus profond respect.

Madame la Présidente de Région
Ancienne Ministre
Valérie PÉCRESSE

Laurent DIEDRICH
Secrétaire IDF
SCSI-CFDT



Le Bureau SCSI-CFDT Île-de-France poursuit inlassablement son travail de lobbying auprès des autorités, aux fins de démontrer et contraindre notre Administration à reconnaître l'exception francilienne en matière de Police, les sujets évoqués sont identifiés par tous, transports, ASA, restauration, crèches, logements culture, accompagnement social et prime de fidélisation. C'est dans cette logique, que des délégations ont rencontré ou ont prévu de rencontrer les élus régionaux, départements ou locaux d'Île-de-France.

Le lundi 14 mars dernier, une délégation du SCSI-CFDT composée de Laurent DIEDRICH, *Secrétaire Zonal IDF*, Didier RENDU, *Délégué IDF*, Stéphane MOTEL, *Chargé de Mission IDF* et Philippe MATHIAS, *Délégué STR 92* était reçue par M. Yann JOUNOT, *Préfet des Hauts-de-Seine*.

Outre la présentation des missions et politiques syndicales du SCSI-CFDT au représentant de l'État dans le département, notre objectif était de porter haut les revendications qui sont les nôtres en Île-de-France, le choix des Hauts-de-Seine, 2nd département en matière de budget, n'étant pas anodin.

Ainsi, après avoir évoqué les problématiques actuelles que sont la « rupture d'égalité » à propos de l'ASA en IDF, puis de la carte de transport, nous avons abordé la prime de fidélisation pour les officiers, à réévaluer dans le cadre du futur PPCR.

Mais nous avons également abordé les sujets qui touchent le quotidien des policiers en IDF et encore un peu plus des officiers (du fait de notre indice médian), logements, crèches, restaurations administratives, accès à la culture dans un contexte de baisse voire de suppressions des offres sociales par les Fondations du MI ou de la PP.

Et de fait, M. le Préfet s'est accordé à indiquer que nous étions dans le vrai en défendant ces problématiques et qu'il était du rôle de chacun, élus ou représentants de l'État ou au sein des territoires, volontaires pour fidéliser les effectifs de Police Nationale d'identifier des solutions sur l'ensemble de ces domaines.

M. JOUNOT reconnaissait, de plus, que le service public policier ne pouvait sortir que gagnant si l'état d'esprit des policiers actifs est lui-même reconnu et accompagné.

Il s'est dès lors, proposé pour porter ces revendications tant vis-à-vis du Préfet de Police mais aussi de l'ensemble des décideurs que sont les Députés, Sénateurs et Maires des Hauts-de-Seine.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à M. le Préfet, qui s'est montré très à notre écoute et conscients des réalités de terrain du milieu policier.

Le SCSI-CFDT Île-de-France

Le SCSI demande au Premier ministre la parité pour les cadres de la Police et de la Gendarmerie



Paris, le 5 novembre 2015

Réf. : BN/JMB/2015 n° 70

Monsieur le Premier ministre,

L'article 19 de la loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraite » dispose d'une limite des revenus perçus par les fonctionnaires civils, titulaires d'une pension, exerçant une activité professionnelle (le tiers du montant brut de la pension annuelle). Ce texte s'intègre dans un contexte macro économique et des mesures ont été nécessaires notamment pour harmoniser les règles du cumul emploi retraite.

Ainsi, l'article 19 unifie le dispositif pour les pensions prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2015 en mettant fin au cumul inter régime sauf pour les bénéficiaires d'une pension militaire.

Cette inégalité de traitement n'est pas sans poser problèmes.

En premier lieu au regard de la parité qui devrait prévaloir au sein d'un Ministère où policiers et gendarmes exercent les mêmes missions. Ainsi, placés à la retraite ils n'ont pas les mêmes droits.

Par ailleurs, alors que tout le monde s'accorde sur la nécessité de la déflation des corps de cadres notamment celui de commandement cette mesure constitue un frein.

De fait, les cadres actifs préfèrent finalement poursuivre leur activité.

Ainsi, nous sollicitons un réexamen de l'article 19 afin que les policiers retraités puissent bénéficier, comme les gendarmes, du cumul et que cesse cette inégalité de traitement qui s'ajoute au différentiel de rémunération déjà pointé par la Cour des Comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général,
Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Manuel VALLS
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS



Paris, le 4 février 2016

Le Chef de Cabinet

Références à rappeler :
CAB IV/2 - EN
R059402.01.1

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 5 novembre 2015, vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur votre souhait que soient harmonisées les conditions de retraite des gendarmes et des policiers, notamment au regard de l'article 19 de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite.

Il a bien été pris connaissance de votre démarche et des préoccupations qui la motivent.

C'est pourquoi j'ai transmis votre correspondance à Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, à Madame Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, et à Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, afin qu'ils en prescrivent l'examen et vous tiennent directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Sébastien GROS
Chef de Cabinet

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général du Syndicat
des Cadres de la Sécurité Intérieure
55, rue de Lyon
75012 PARIS



Dans un contexte particulier qui appelle une vigilance de tous les instants, les effectifs des Compagnies Républicaines de Sécurité doivent faire face, à l'instar des autres forces de sécurité en présence, à un ennemi aux moyens multiformes, prônant l'obscurantisme et le crime contre les libertés.

Dans quelques papiers de presse, on s'inquiète des policiers armés en dehors de leur seul cadre de travail en supposant que la mesure constituerait plus un danger qu'une protection avec le fantasme d'un permis de tuer octroyé aux collègues. On s'interroge, de notre côté, sur l'évolution des menaces auxquelles les policiers sont confrontés chaque jour, de façon continue et massive.

À chacun ses sujets !

Plusieurs dispositifs, qui ne relèvent jamais de l'originalité, mais toujours de la nécessité de mieux se protéger face à des attaques de plus en plus massives, avaient été imaginés par le passé. L'un de ces dispositifs avait attiré notre attention.

Dans les années 2000, les événements de Grigny et de Villiers-le-Bel avaient donné lieu à des retours d'expérience de nos collègues sur le terrain. Les travaux avaient été organisés de manière participative par plusieurs groupes de travail, composés de personnels de tous grades. Ils avaient permis de dégager des propositions que la Direction Centrale des CRS avait portées. Nous sommes en novembre 2013 !

Deux ans plus tard, presque jour pour jour, les forces sont amenées à intervenir sous des feux nourris des terroristes avec les conséquences que nous connaissons.

Une réflexion sur une protection optimisée des effectifs n'est donc jamais de trop.

En quoi consistaient les propositions faites en 2013 et qui

prennent tout leur sens aujourd'hui dans une nouvelle doctrine d'emploi ?

Une formation adaptée à ce dispositif est en cours, et d'ici quelques mois, tous les personnels CRS l'auront suivi.

Nous n'entrerons pas dans les détails, une précaution essentielle de discrétion qui participe aussi de cette protection.

Petit rappel concernant l'évolution de cette doctrine qui a su s'adapter à l'évolution des derniers événements tragiques qui ont marqué notre pays.

18 novembre 2013 : Nouvelle Doctrine d'Emploi (NDE) avec la mise en place de 5 procédures opérationnelles standards et 6 procédures opérationnelles tactiques.

23 mai 2014 : Instruction Ministérielle relative aux principes tactiques applicables en réaction d'une unité prise sous un tir d'armes à feu.

8 juin 2015 : Adaptation de la doctrine d'intervention aux tueries planifiées (instructions DGPN)...

Focus sur

Les Compagnies Républicaines de Sécurité **Une doctrine d'emploi pour une protection**

l'essentiel

prises sous un tir d'arme à feu. physique et juridique adaptée.

L'objectif

La protection des personnels et de la population pris sous des tirs d'armes à feu jusqu'à la neutralisation de l'adversaire.

Les moyens et conditions

Le recours en priorité à la section de protection et d'intervention 4G, formée, entraînée et équipée pour riposter à chaque instant.

- Une connaissance des cadres juridiques et des conditions d'emploi de la force.
- La maîtrise par les officiers, chefs de section et chefs de groupe des procédés tactiques, en même temps qu'une discipline et une cohésion sont les facteurs essentiels à la mise en œuvre du dispositif.
- Dans l'aide au commandement, un dispositif préventif d'observation et de neutralisation peut être utilement déployé (B.O.T).
- Chaque compagnie doit être en mesure de porter les premiers soins à un personnel blessé par arme à feu en attendant d'être pris en charge par une équipe médicale (S.O.C 1 + victimes civiles).
- Un médecin urgentiste peut être présent dans les situations les plus tendues (en cours de réalisation).
- La prise en compte par l'autorité locale des CRS, en fonction de la situation, d'une préservation d'un rapport de force acceptable pour la ou les unités engagées (articulation et coordination des unités engagées).
- Au-delà des procédures opérationnelles tactiques, les formations des chefs de section et des chefs de groupe devront aborder sept procédures opérationnelles standard relatives aux réflexes à mettre en œuvre lorsqu'une unité sera victime d'un tir d'arme à feu, ou qu'un personnel blessé aurait besoin d'une prise en charge en situation dégradée.

Les moyens en formation et en dotations individuelles et collectives d'armement sont indissociables de cette doctrine d'emploi (HK G36C + Bouclier Balistique Intervention Rigide - SPI 4G).

Ils doivent concerner l'ensemble des acteurs engagés au sein de la section de protection et d'intervention

Une identification claire du commandement

Nous demandons que les dispositifs d'intervention dans des circonstances aussi exposées, les officiers puissent être identifiés dans leur rôle de commandement, à l'instar des autres forces. Dans les discussions engagées dans le cadre du pacte présidentiel (incluant les conditions du PPCR) un galonnage devrait permettre cette identification claire, cette distinction avec une appellation qui lui serait attachée.

En parallèle à cette N.D.E, un protocole a été élaboré par la D.G.P.N avec la mise en œuvre de la B.T.I (Bulle Tactique d'Intervention) en partenariat avec le RAID (définition des zones d'intervention et des missions annexes et connexes au RAID).

À noter également que la formation et la mise en œuvre de la SPI 4G sont reconnues et validées au sein de l'ONU avec la mise en place de le S.P.A.R.T (*Spécial Protect Arrest Rescue Team*) à laquelle adhèrent 197 états membres.



ENSP Cannes-Écluse

PLAN ANTI-DÉLABREMENT

sur 150 ans



Bonne nouvelle !

Ce plan anti-délabrement va s'échelonner sur 150 ans.

Première mesure d'urgence :

Pour pallier les pannes récurrentes d'eau chaude, une livraison de douches solaires portables a été livrée aux courageux élèves officiers. Le SCSF était présent pour les premiers essais.

Essai des douches solaires concluant !



Dans une deuxième phase, il sera procédé à une livraison de parapluies dernière génération spécialement conçus pour l'intérieur des bâtiments ! Ils protégeront les élèves officiers des fuites d'eau et des toitures défailantes.



On attend avec impatience dans les prochaines années les nouvelles phases de ce plan : livraison de déshumidificateurs de chambre, dotation de tentes décathlon Quechua version luxe et de réchauds portables...

**À quand la fin de la gabegie
et le regroupement de l'ensemble des cadres
de la Police Nationale
sur un site de formation digne de ce nom ?**

Le SCSI dans les médias



Le SCSI dans les médias



PNIJ, LRPPN, le SCSI dénonce tous les dysfonctionnements !

« La situation est devenue inadmissible », s'insurge de son côté Christophe Rouget, du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI).

« Les difficultés liées à la PNIJ sont constantes. Il y a des problèmes techniques de circulation des données ou le système se bloque, voire devient inaccessible. Lors des écoutes téléphoniques en temps réel, on observe un décalage de quelques minutes qui peut s'avérer dans certains cas déterminant », s'est plaint à l'AFP Christophe Rouget, du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI).

« Aujourd'hui, avec l'explosion des forfaits illimités et du nombre d'utilisateurs de smartphones qui peuvent avoir plusieurs lignes, la masse d'informations à traiter est devenue considérable, bloquant les enquêteurs devant leur écran. Dès qu'il y a un bug, on perd du temps, et à force, cela devient intenable », explique Christophe Rouget. Des difficultés qui s'ajoutent à la mise en place du LRPPN (Logiciel de Rédaction des Procédures de la Police Nationale) qui connaît lui aussi des lourdeurs techniques.

Le Point

Les Echos



l'Humanité

FAN ZONE



Pour Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du syndicat policier SCSI, « les "fan zones" ne sont pas une bonne idée. Elles sont certes des lieux clos, mais en milieu ouvert. Elles représentent une charge supplémentaire et leur surveillance se fera forcément au détriment d'autres missions ».



Légitime Défense, les policiers Frustrés

« Même son de cloche du côté du SCSI, pour Christophe Rouget, le texte ne correspond pas aux attentes de la base. Les règles d'harmonisation d'usage des armes doivent impérativement être harmonisées entre policiers et gendarmes. »



Le SCSI est également intervenu sur France 3, dans le 19 H 45 de M6, France bleu, France 2, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, la gestion des sources, les violences policières ...

LE QUIZ

du

PNIJ : Quel est la définition exacte de l'acronyme PNIJ :

- A** Plateforme Nationale d'Interceptions Judiciaires...
- B** Produit Nuisible à l'Investigation Judiciaire...
- C** Pour de Nouvelles Investigations Juste... pas possibles à faire dans des conditions correctes... !!!!!

PNIJ SUITE : Lorsqu'un policier rencontre un problème avec la PNIJ, sur une affaire urgente, l'administration de ce système lui propose :

- A** d'attendre, attendre, attendre, attendre ... encore et encore ... la fin de journée pour rentrer à la maison
- B** d'attendre les prochaines versions disponibles dans quelques mois, car la PNIJ comporte de nombreux défauts de jeunesse
- C** de s'adresser aux autres utilisateurs via un système de forum, car la PNIJ ne peut rien pour vous
- D** d'utiliser les solutions des prestataires privés même si cela est proscrit par la loi !!!!

UTILISATION DES ARMES À FEU Dans quel pays va-t-on continuer à utiliser des règles non harmonisées entre les différentes forces de l'ordre contrairement aux préconisations du conseil d'État ?

- A** La Suisse
- B** La France
- C** La Papouasie
- D** La Corée du Sud

Temps de TRAVAIL et EUROPE ; l'association GEN XXI a menacé de déposer plainte auprès de l'Europe pour faire respecter les règles concernant le temps de travail dans la gendarmerie ? Quel directeur général a été plus réactif par rapport au respect des règles du temps de travail et a immédiatement mis fin aux textes existants ?

- A** le DGGN
- B** le DGPN

ENSP : EAU CHAUDE Comment se traduit « eau chaude » en langue Cannes Clusienne ?

- A** Hot
- B** Cold
- C** La traduction n'existe pas

NÉGOCIATIONS PPCR ET PACTE PRÉSIDENTIEL : LE SYNDICAT SGP-FO appelait à manifester le 7 avril, il dénonçait un accord en faveur des officiers de Police et les représentait dans des tracts debout sur un portefeuille débordants de billets ? Qu'a fait le SG de l'ultra minoritaire Union des officiers force ouvrière ?

- A** a démissionné
- B** a manifesté contre les officiers le 7 avril avec sa confédération
- C** a demandé des excuses publiques au SG de SGP-FO
- D** a continué à mentir aux officiers

Pour les Lecteurs

PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres du printemps...
une petite sélection du SCSI



Avec le retour des beaux jours, démarrage de notre rubrique à 200 km/h avec le témoignage d'un professionnel du GO FAST et pour que la balance ne penche pas du mauvais côté vous retrouverez deux romans de collègues. En complément, trois belles histoires avec des problématiques contemporaines sur la misère sociale et la montée du terrorisme dans nos quartiers, à nous demander si vivre dans l'isolement de Plateau, hameau de Haute-Corrèze, ne serait pas une solution... pas si sûr !

Bonne lecture et portez-vous bien jusqu'au prochain numéro.

[Christophe GUILLAUMOT |



« Plateau »
de Franck Bouysse

« Go fast »
de Bruno Di Maio



Go fast : une expression policière pour désigner les transports de drogue à grande vitesse entre l'Espagne et la France. Des tonnes de cannabis convoyées à plus de 200 km/h, des rives de la Méditerranée jusqu'aux banlieues françaises. **Bruno di Maio** a été l'un des pionniers de ce trafic. Gamin de la région toulousaine, il se rêvait en voyou. La vie va faire de lui un trafiquant chevronné. En quelques années, il passe du négoce de dizaines de grammes à l'importation de milliers de kilos distribués dans toute la France depuis l'Espagne et le Maroc, et des gangs de banlieue aux équipes corses... mais beaucoup plus intéressants. **Di Maio** a tout fait : homme de main déchargeant les bateaux, convoyeur livrant les grossistes... alternant négoce de cannabis et deal de cocaïne.

Son récit qui se déroule – entre la France, l'Espagne et ses plages, le Maroc et ses producteurs, sans oublier un détour par l'Amérique du sud et les Caraïbes – apporte un coup de projecteur inédit sur un business qui brasse des milliards d'euros.

« Go fast » de Bruno Di Maio

Plateau, c'est un hameau en Haute-Corrèze où réside un couple de vieux paysans, Virgile et Judith. Judith, est maintenant atteinte d'Alzheimer, elle oublie tout sauf une chose : elle a mal vécu l'absence d'enfant dans le foyer.

Le couple a élevé Georges, ce neveu dont les parents sont morts d'un accident de voiture alors qu'il avait cinq ans. Maintenant Georges vit dans une caravane face à la maison de Virgile et Judith.

Alors lorsqu'une jeune femme emménage chez Georges, lorsqu'un ancien boxeur, Karl, tiraillé entre ses pulsions sexuelles et sa croyance en Dieu vient s'installer dans une maison du hameau et qu'un mystérieux chasseur sans visage rôde alentour, les masques s'effritent et des coups de feu résonnent sur le Plateau.



« **Le chien arabe** »
de Benoît Séverac

Parrains de cités, luttes de pouvoir dans ces « territoires perdus de la République », conflits entre différents services de police, **le chien arabe** est certes d'une actualité brûlante et nous fait découvrir une ville et ses métastases urbaines : le Toulouse de l'après Merah. Mais surtout **Benoît Séverac** fait preuve d'un grand réalisme psychologique et d'une observation fine et sensible du genre humain. L'enquête policière n'est qu'un prétexte à un texte traversé par des thèmes profonds et touchants comme la lutte du docteur Ollard pour protéger la jeune Samia de cet environnement de violence. Le roman noir de la France d'aujourd'hui.

« **Le roman noir de la France d'aujourd'hui** »

« Le chien arabe » de Benoît Séverac



« **Connivences au service de l'État** »
de Alain Prissette et Grégoire Pinson

Les relations entre les services de renseignement et certains médias ne relèvent pas de rapports incestueux mais contribuent à une sorte d'équilibre, librement consenti, au terme duquel chaque partie trouve son intérêt. Les journalistes satisfont leur besoin d'informer et l'État peut prolonger sa devise « Gouverner, c'est prévoir » par « Prévoir, c'est savoir ».

Après la dissolution des Renseignements généraux en juillet 2008, conséquence d'un vœu souvent claironné à gauche et finalement validé par un pouvoir de droite, l'État semble aujourd'hui dans l'incapacité de voir venir un certain nombre de défis. Pire, de ne plus réussir à anticiper des dangers potentiels, tant au niveau du président de la République (surpris, entre autres, par la parution d'un livre dévastateur de son ex-compagne) que de la sécurité publique.

À la fois mémoires crues et plaidoyer *pro domo* en faveur de l'institution dissoute, l'ouvrage se consacre à ces connivences au service de l'État entre la presse et la section des RG dont le commandant honoraire Alain Prissette fut pendant de nombreuses années l'un des éminents responsables.

Alain Prissette a 62 ans. Après des études de droit, il devient inspecteur de Police en 1976 et est affecté l'année suivante à la section Presse de la Direction centrale des Renseignements généraux, à Beauvau. Il y accomplit sa carrière, durant 30 années. Avec le grade de commandant fonctionnel, il est d'abord adjoint puis chef de ce service, qui disparaîtra, comme la DCRG, en 2008.

Grégoire Pinson, 43 ans, est rédacteur en chef adjoint au magazine Challenges, après avoir dirigé La Lettre A.

« Connivences au service de l'État » de Alain Prissette et Grégoire Pinson



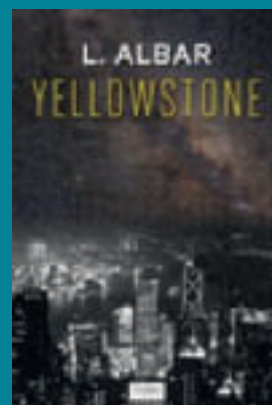
« Les salauds
devront payer »
de Emmanuel Grand

Tantôt roman social à l'ambiance trouble, tantôt thriller psychologique haletant, **Les salauds vont payer** est une machiavélique histoire de vengeance et de rédemption. **Emmanuel Grand** y confirme son habileté à échauffer des scénarios rythmés et efficaces.

Emmanuel Grand, né en 1966, vit à Colombes, en région parisienne. Son premier roman, *Terminus Belz* (Liana Levi 2014, Points Seuil 2015), a été sélectionné entre autres pour le Prix du Meilleur Polar 2015 et a déjà remporté trois prix.

« Les salauds devront payer » de Emmanuel Grand

« ... une machiavélique
histoire de vengeance
et de rédemption ... »



« Yellowstone »
de Ludovic Albar

« Yellowstone » de Ludovic Albar

Dans une Europe gangrénée par des états-policiers, les fascismes ethniques, la déroute citoyenne, recruté par le Bureau des enquêtes fédérales, Frank Malissol devient un flic d'élite. Envoyé à Paris, il est chargé d'une mission à haut risque : enquêter sur les dérives du Département de contrôle des Zones, ces *no man's lands* où s'entassent les « Feujis », les « Barbus », les « Niaks » et les « Slavos ». Mais traquer les origines de l'explosion sociale a un prix : accepter d'être le poing de l'État ou son cerveau malade. Et si cette apocalypse était pour demain, vous, vous qui n'êtes pas des flics, que feriez-vous à leur place ?

Haletant de bout en bout, le thriller de **L. Albar** est un véritable cri d'alerte. C'est aussi un grand roman psychologique, géopolitique et visionnaire, dans la lignée des Dantec, Philip Kerr (*La Trilogie berlinoise*) et *Blade Runner*, qui décape une bonne part des représentations aveuglant notre société.

Yellowstone est un récit écrit avec les tripes et dont on ne sort pas indemne.

Bonne lecture
et gardez-vous bien
jusqu'au prochain
numéro !

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

Renseignez ce bulletin d'inscription et remettez-le à votre délégué, ou retournez-le directement à l'adresse du Bureau National ci-dessus.

NOM : **Prénom :**

Grade : **Matricule :**

Date de naissance : .. / .. /

Fait à :

Direction : **Service :**

Téléphone : **E-mail :**

(Signature)

Adresse :

COTISATIONS 2016

Élève Lieutenant/Commissaire	20€	Commandant E.F.	156€
Lieutenant/Commissaire stagiaire	20€	Commissaire	156€
Lieutenant	90€	Commissaire Divisionnaire	165€
Capitaine	114€	Contrôleur / Inspecteur Général	177€
Commandant	138€	Retraité : 43 € – Veuf(e) : 20 €	

Le montant de la cotisation inclut le service d'assistance juridique et le secours financier – décès.

Il est à 66 % déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

(Coût réel : Lt : 30 € ; Cne : 38 € ; Cdt : 47 € ; CEF/Cre : 53 € ; CD : 55 € ; CG-IG : 59 €)

Modes de règlement

- ☐ Chèque(s) bancaire(s).
- ☐ Chèque(s) bancaire(s) pour 2016, puis prélèvement automatique.
- ☐ Prélèvement automatique* en ☐ 1x, ☐ 3x, ☐ 6x.

(*) *Tacite reconduction.*

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA. J'autorise le créancier à envoyer des informations à ma banque pour débiter mon compte conformément à ses instructions. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les instructions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM prénoms et adresse du débiteur

NOM prénoms et adresse du créancier

SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 PARIS

ICS. Identifiant créancier SEPA

FR33ZZZ507890

RUM-Référence unique de mandat

SCSICOTIS507890

Coordonnées de votre compte à débiter
IBAN (35 caractères maximum)

□ □

Code International de votre banque-BIC

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

(11 caractères)

**Joindre un IBAN-BIC
au présent**

Fait à :

Le :

Signature :

GRILLE INDICIAIRE AU 01/01/2015

GRADES	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	IR3	ISSP	IRP OF BASE	COMPL. RTT	INDICE PC	RETENUE PC	TNM ILE-DE-FRANCE	TNM PROVINCE
COMMANDANT DE POLICE – EF	2 ^e	783	3 625,52	108,77	761,36	413,00	56,67	947	515,02	4 072,95	3 893,14
	1 ^{er}	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	888	482,79	3 848,78	3 674,84
COMMANDANT DE POLICE	5 ^e	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	888	482,79	3 848,78	3 674,84
	4 ^e	696	3 222,68	96,68	676,76	413,00	56,67	842	457,80	3 676,01	3 505,54
	3 ^e	658	3 046,73	91,40	639,81	413,00	56,67	796	432,80	3 503,65	3 336,25
	2 ^e	619	2 866,15	85,98	601,89	413,00	56,67	749	407,15	3 326,75	3 162,50
	1 ^{er}	589	2 727,24	81,82	572,72	413,00	56,67	713	387,42	3 190,67	3 028,85
	Except.	680	3 148,60	94,46	787,15	378,00	56,67	850	462,06	3 671,72	3 504,24
CAPITAINE DE POLICE	5 ^e	658	3 046,73	91,40	761,68	378,00	56,67	823	447,11	3 568,66	3 402,99
	4 ^e	619	2 866,15	85,98	716,54	378,00	56,67	774	420,61	3 386,01	3 223,50
	3 ^e	585	2 708,72	81,26	677,18	378,00	56,67	731	397,50	3 241,59	3 067,02
	2 ^e	557	2 579,07	77,37	644,77	378,00	56,67	696	378,48	3 110,47	2 938,15
	1 ^{er}	527	2 440,16	73,20	610,04	378,00	56,67	659	358,09	2 969,97	2 800,08
	8 ^e	581	2 690,20	80,71	672,55	343,00	56,67	726	394,79	3 176,16	3 018,44
LIEUTENANT DE POLICE*	7 ^e	555	2 569,81	77,09	642,45	343,00	56,67	694	377,12	3 054,40	2 898,78
	6 ^e	524	2 426,27	72,79	606,57	343,00	56,67	655	356,06	2 909,22	2 756,11
	5 ^e	496	2 296,62	68,90	574,16	343,00	56,67	620	337,03	2 792,90	2 627,24
	4 ^e	467	2 162,35	64,87	540,59	343,00	56,67	584	317,32	2 657,09	2 493,77
	3 ^e	438	2 028,07	60,84	507,02	343,00	56,67	548	297,62	2 521,28	2 360,31
	2 ^e	410	1 898,42	56,95	474,60	343,00	56,67	513	278,59	2 390,15	2 232,43
	1 ^{er}	379	1 754,88	52,65	438,72	343,00	56,67	474	257,53	2 244,97	2 091,18
	Stagiaire	334	1 546,52	46,40	386,63	143,00	56,67	418	226,95	1 851,95	1 709,28
	Élève	314	1 453,91	43,62	145,39				187,76	1 309,32	1 271,72

* Le 1 % d'ISSP validé au 01/11/2015 n'a pas été intégré dans la présente grille.

GRADES	ÉCHELONS	I. BRUT	I.M.	INDICE P.C.	PENSION 100 %	PENSION 80 %	PENSION 75 %	PENSION 70 %	PENSION 65 %	PENSION 60 %	PENSION 55 %	PENSION 50 %
CDT-EF	2 ^e	966	783	947	4 075,41	3 260,33	3 056,56	2 852,79	2 649,02	2 445,25	2 241,47	2 037,70
	1 ^{er}	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
CDT	5 ^e	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
	4 ^e	852	696	842	3 622,59	2 898,07	2 716,94	2 535,81	2 354,68	2 173,55	1 992,42	1 811,29
	3 ^e	801	658	796	3 424,80	2 739,84	2 568,60	2 397,36	2 226,12	2 054,88	1 883,64	1 712,40
	2 ^e	750	619	749	3 221,81	2 577,45	2 416,36	2 255,27	2 094,18	1 933,09	1 772,00	1 610,91
	1 ^{er}	710	589	713	3 065,67	2 452,53	2 299,25	2 145,97	1 992,68	1 839,40	1 686,12	1 532,83
CNE	Except.	830	680	850	3 656,31	2 925,05	2 742,23	2 559,42	2 376,60	2 193,79	2 010,97	1 828,15
	5 ^e	801	658	823	3 538,02	2 830,41	2 653,51	2 476,61	2 299,71	2 122,81	1 945,91	1 769,01
	4 ^e	750	619	774	3 328,32	2 662,65	2 496,24	2 329,82	2 163,41	1 996,99	1 830,57	1 664,16
	3 ^e	705	585	731	3 145,50	2 516,40	2 359,13	2 201,85	2 044,58	1 887,30	1 730,03	1 572,75
	2 ^e	668	557	696	2 994,95	2 395,96	2 246,21	2 096,46	1 946,72	1 796,97	1 647,22	1 497,47
	1 ^{er}	629	527	659	2 833,64	2 266,91	2 125,23	1 983,55	1 841,87	1 700,18	1 558,50	1 416,82
LT	8 ^e	700	581	726	3 123,99	2 499,20	2 343,00	2 186,80	2 030,60	1 874,40	1 718,20	1 562,00
	7 ^e	665	555	694	2 984,19	2 387,36	2 238,15	2 088,94	1 939,73	1 790,52	1 641,31	1 492,10
	6 ^e	625	524	655	2 817,51	2 254,01	2 113,13	1 972,26	1 831,38	1 690,51	1 549,63	1 408,75
	5 ^e	588	496	620	2 666,96	2 133,56	2 000,22	1 866,87	1 733,52	1 600,17	1 466,83	1 333,48
	4 ^e	550	467	584	2 511,02	2 008,82	1 883,27	1 757,72	1 632,17	1 506,61	1 381,06	1 255,51

RÉMUNÉRATIONS MOYENNES

MENSUELLES DES COMMISSAIRES

EN FONCTION AU 01/01/2015

GRADE	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT	IR3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	RETENUE PC	RAFP	TNM ILE-DE-FRANCE	TNM PROVINCE
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1 115	5 162,78	154,88	980,93	1 833,00	1327	721,27	51,63	6 736,45	6 504,28
	HEBB2	1 086	5 028,50	150,85	955,41	1 833,00	1292	702,51	50,28	6 607,06	6 378,56
	HEBB1	1 058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB3	1 058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB2	1 004	4 648,81	139,46	883,27	1 833,00	1195	649,47	46,49	6 241,19	6 023,08
	HEB1	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA3	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA2	916	4 241,35	127,24	805,86	1 833,00	1090	592,54	42,41	5 848,56	5 641,59
	HEA1	881	4 079,29	122,38	775,06	1 833,00	1048	569,90	40,79	5 692,40	5 489,86
	5 ^e	821	3 801,47	114,04	722,28	1 575,00	977	531,09	38,01	5 189,55	4 994,61
	4 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 575,00	932	506,51	36,26	5 020,01	4 829,87
	3 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 575,00	873	474,81	33,99	4 801,38	4 617,45
	2 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 575,00	828	450,23	32,23	4 631,83	4 452,71
	1 ^{er}	658	3 046,73	91,40	578,88	1 575,00	783	425,65	30,47	4 462,29	4 287,98
COMMISSAIRE	Spécial	821	3 801,47	114,04	722,28	1 364,00	977	531,09	38,01	4 997,25	4 802,30
	9 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 364,00	932	506,51	36,26	4 827,70	4 637,57
	8 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 364,00	873	474,81	33,99	4 609,08	4 425,14
	7 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 364,00	828	450,23	32,23	4 439,53	4 260,41
	6 ^e	658	3 046,73	91,40	578,88	1 364,00	783	425,65	30,47	4 269,98	4 095,67
	5 ^e	619	2 866,15	85,98	544,57	1 080,00	737	400,42	28,66	3 837,14	4 667,77
	4 ^e	582	2 694,83	80,84	512,02	1 080,00	693	376,48	26,95	3 672,05	3 507,37
	3 ^e	546	2 528,14	75,84	480,35	1 080,00	650	353,20	25,28	3 511,43	3 351,30
	2 ^e	496	2 296,62	68,90	436,36	1 080,00	590	320,85	22,97	3 303,15	3 134,54
	1 ^{er}	452	2 092,89	62,79	418,58	1 080,00	538	294,85	20,93	3 123,48	2 960,44
	Stagiaire	381	1 764,14	52,92	352,83	279,00	453	248,53	17,64	2 074,05	1 923,69
	Élève	356	1 648,38		164,84		424	212,87			1 441,83

POUR UN DÉPART À COMPTER DU 2 JANVIER 2014

P O L I C E

N A T I O N A L E

PENSION
DE RETRAITE

Intérieure mutuelle récompensée pour sa démarche d'innovation

LES **ARGUS** DE L'INNOVATION
MUTUALISTE
ET PARITAIRE
2015

Catégorie responsabilité sociétale



1^{er}

Pour favoriser
le **maintien à domicile**
des personnes accidentées,
fragilisées ou en perte
d'autonomie

Catégorie qualité de service et relation adhérents

1^{er}

Pour accompagner
et soutenir
tous nos adhérents
en cas de cancer
pendant et après
la maladie



Catégorie personnalité de l'année 2015



1^{er}

Pascal Beaubat*
pour avoir permis
au modèle mutualiste
d'oser, d'agir et
d'exprimer ses
valeurs auprès des
générations d'avenir

*Président Intérieure et Groupe Intérieure